



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation des audioprothésistes

Question écrite n° 30652

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la formation des audioprothésistes. Le « 100 % santé », dont l'objectif est de rehausser le taux d'appareillage des personnes connaissant des difficultés d'audition et visant à lutter contre le déclin et le vieillissement cognitif, réclame un cadre professionnel rénové, comme le souhaitent les représentants de la profession. En effet, seuls 35 % de la population atteinte par ces troubles auditifs sont actuellement appareillés, un taux très inférieur aux voisins européens. Il apparaît donc nécessaire d'établir des règles de bonnes pratiques opposables afin d'encourager les Français à s'équiper de prothèses auditives. En parallèle, une réflexion sur la formation des audioprothésistes mériterait d'être rapidement menée afin de tenir compte des techniques d'explorations fonctionnelles et de réhabilitation auditive qui ont connu une profonde transformation depuis une vingtaine d'années. Elle lui demande les intentions de son ministère sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30652

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4347

Question retirée le : 19 janvier 2021 (Fin de mandat)